

PROJET

« Promotion de l'horticulture agro écologique efficiente dans le cercle de Kayes, Mali »

N° Registre : 2017/PRYC/000719

Termes de référence

EVALUATION EXTERNE FINALE

12 octobre 2020

CONTENU:

1	TITRE.....	3
2	INTRODUCTION	3
3	OBJET ET ANTECEDENTS DE L'ÉVALUATION.....	4
4	ACTEURS IMPLIQUÉS	7
5	PORTEE DE L'ÉVALUATION.....	8
6	QUESTIONS ET CRITERES D'EVALUATION.....	9
7	METHODOLOGIE ET PLAN DE TRAVAIL.....	11
8	STRUCTURE ET PRESENTATION DU RAPPORT D'EVALUATION	15
9	EQUIPE D'EVALUATION	16
10	PREMISSES DE L'EVALUATION ET PUBLICATION	17
11	DELAIS POUR LA REALISATION DE L'ÉVALUATION.....	17
12	BUDGET	18
13	PRESENTATION DE L'OFFRE TECHNIQUE ET ECONOMIQUE ET CRITERES D'ÉVALUATION.....	18

1 TITRE

TERMES DE REFERENCE POUR L'EVALUATION FINALE DU PROJET

Promotion de l'horticulture agro écologique efficiente dans le cercle de Kayes, Mali

Code de registre : 2017/PRYC/000719

2 INTRODUCTION

2.1 Promoteurs de l'intervention

La Charte du **Centre d'études rurales et de l'agriculture internationale** (CERAI), ONG Espagnole née en 1994, marque comme objectif de l'entité, la promotion de la coopération internationale pour le développement, de la conscience sociale et de l'éducation, pour développer la souveraineté alimentaire des populations rurales dans le monde, basée sur un développement agroécologique de la production agricole, la promotion de la commercialisation associative, l'autonomisation des femmes rurales et l'amélioration de l'accès aux ressources naturelles productives et à leur conservation. En Janvier 2000 CERAI est inscrite au registre des Organisations non gouvernementales de développement, démarrant ainsi sa relation professionnelle avec l'AECID, qui a été renforcée au cours des 20 dernières années.

Depuis 2018, le CERAI développe des projets au Mali, en partenariat avec la **Direction Nationale du Génie Rural (DNGR)** et la **Direction Nationale d'agriculture (DNA)** et en coordination constante avec d'autres acteurs et les autorités du pays. Les projets au Mali, menés selon une approche agroécologique et de genre, appuient l'agriculture familiale, la territorialisation de systèmes alimentaires justes et durables (production, transformation, vente au niveau local), la formation, l'échange et la diffusion de connaissances et savoir-faire en lien avec l'agroécologie et la gestion de RRNN (eau, terre...).

2.2 Objet de l'évaluation

Les termes de référence ont pour objet l'évaluation du projet **Promotion de l'horticulture agro écologique efficiente dans le cercle de Kayes, Mali**, n° de registre : 2017/PRYC/000719, financé par l'Agence Espagnole de Coopération Internationale pour le Développement (AECID), appel à projet 2017.

2.3 Type d'évaluation

Il s'agit d'une évaluation externe finale de projet qui devra suivre les normes de la « **Guía para evaluaciones de convenios, proyectos y acciones de cooperación para el desarrollo** » (version mars 2012) de l'AECID.

2.4 Justification et objectifs

Il a été convenu dans la formulation initiale du projet, entre CERAI et AECID, la réalisation d'une évaluation finale externe.

L'évaluation finale externe promue par CERAI, ces partenaires au Mali et AECID est un mécanisme qui complète le suivi et évaluation interne pouvant être réalisées au cours du projet et dont les principaux objectifs sont les suivants :

- Procéder à une analyse critique de l'intervention afin de déterminer si les activités réalisées et les résultats et objectifs obtenus sont ceux attendus dans le cadre du projet ;
- Améliorer la qualité des interventions futures grâce aux recommandations de l'évaluation
- Identifier les bonnes pratiques et leçons apprises au cours de l'exécution du projet
- Renforcer la transparence et la redevabilité envers les bénéficiaires, autorités, institutions, bailleurs avec lesquels CERAI et ses partenaires travaillent ainsi qu'envers la société civile en générale.

2.5 Utilisation et attentes de l'évaluation

Les conclusions, leçons apprises et recommandations qui seront obtenues grâce à l'évaluation seront utilisées principalement par les techniciens de l'intervention et les responsables directs du CERAI et de la **DNAGR/DRGR-/DNA/DRA** pour l'amélioration des mécanismes de gestion des ressources et la préparation des phases suivantes de l'action.

Elles seront aussi transmises et diffusées aux différents acteurs du projet ainsi qu'à la société civile en générale grâce à des réunions et ateliers mais aussi via le site web de CERAI.

3 OBJET ET ANTECEDENTS DE L'ÉVALUATION

3.1 Objet de l'évaluation

Comme mentionné précédemment, l'objet de l'évaluation est le projet **Promotion de l'horticulture agro écologique efficiente dans le cercle de Kayes, Mali**, code de référence : **2017/PRYC/000719**, financé par l'AECID, appel à projets 2017.

L'intervention qui sera l'objet de l'évaluation est incluse dans une stratégie d'intervention pour le développement rural de CERAI et **DNAGR/DRGR-/DNA/DRA** dans le Cercle de Kayes, Région de Kayes (Mali).

3.2 Objectif général :

Contribuer à améliorer la résilience des familles rurales riveraines du Fleuve Sénégal, de la région de Kayes, Mali

3.3 Objectif spécifique :

Promouvoir une horticulture agroécologique efficace comme pilier de la Souveraineté Alimentaire dans 7 communes du cercle de Kayes

3.4 Résultats attendus :

- **R1.** Renforcement des capacités productives agroécologiques durables de 150 maraichers familiaux.
- **R2.** 45 parcelles maraîchères familiales durables sont consolidées avec irrigation efficaces.

- **R3.** Renforcement des connaissances de 45 techniciens agricoles sur l'horticulture durable.
- **R4.** Diffusion et consultation sur les expériences en agroécologie et irrigation à petite échelle.
- (RATR. - Suivi de projet selon une gestion axée sur les résultats.)

3.5 Activités

- **R1A1** Diagnostic agricole de la zone d'intervention
- **R1A2** Réalisation d'une étude de marché pour la planification stratégique de la production.
- **R1A3** Formation de base en agroécologie pour 150 exploitants familiaux (30 femmes)
- **R1A4** 2 Modules d'appui et de renforcement des capacités des 30 productrices
- **R1A5** 14 ateliers de nutrition pour les exploitantes et les villageoises
- **R2A1** Formation en installation, entretien et gestion du système d'irrigation (50 pers.)
- **R2A2** Appui à l'équipement de 45 exploitations horticoles diversifiées
- **R2A3** 4 visites d'échange (10 femmes, 40 hommes) dans une exploitation agroécologique
- **R3A1** 3 formations courtes sur le diagnostic participatif, le genre, l'agroécologie (20 agents)
- **R3A2** Formation technique AE pour 25 techniciens agricoles
- **R3A3** Formation technique en systèmes d'irrigation à petite échelle pour 15 agents
- **R3A4** 1 Visite de formation à la ferme agroécologique d'Oumar Diabaté pour 15 agents
- **R3A5** 8 Visites conjointes de suivi projet / services techniques DRA et DRGR
- **R4A1** Atelier final pour présenter les résultats et les leçons tirées du projet à Kayes
- **R4A2** 2 Ateliers d'échanges techniques AE et techniques d'irrigation à petite échelle
- **R4A3** 2 Tables rondes / consultation sur l'agroécologie
- **R4A4** Edition de matériel pédagogique et de visibilité
- **RATR1.** Suivi, coordination et évaluation, projet interne continu et final
- **RATR2.** Comité de coordination et de suivi (DRA / DRGR / CERAI)
- **RATR3.** Suivi des indicateurs de base du projet
- **RATR4.** Évaluation externe finale du projet

3.6 Date de démarrage et fin du projet :

Démarrage : 02/04/2018

Fin : 01/04/2021

Durée : 36 mois (durée initiale de 24 mois + 12 mois d'extension de délai)

3.7 Budget :

Budget total : 421 771 € dont

- **Subvention de l'AECID :** 392 071 €
- **Apport de CERAI :** 14 400 €
- **Apport des partenaires / bénéficiaires :** 15 300 €

3.8 Contexte de l'intervention :

L'économie malienne est principalement agricole, occupant 80% de la population. Les exploitations agricoles sont principalement de type familial. Avec une population de près de deux millions d'habitants, Kayes a une incidence inquiétante de pauvreté et est l'une des régions du Mali avec les plus fortes migrations (dans d'autres régions ou vers les villes ainsi qu'à l'étranger), facteurs qui sont actuellement stimulés par les faibles niveaux de production agricole, d'élevage et de pêche ainsi que par la croissance des conflits communautaires. Les agriculteurs qui restent, pour la plupart, produisent pour l'autoconsommation, ne couvrant pas les besoins fondamentaux de la famille et le revenu économique provient du travail journalier ou des envois de fonds des membres de la famille ayant quitté le village. La zone bordant le fleuve Sénégal, dans le Cercle de Kayes, est une zone facilement irrigable adaptée aux petits producteurs de légumes et d'arbres fruitiers. Le développement de la production, qui devrait reposer sur les agriculteurs et agricultrices familiaux dans la région, fait face à un faible tissu social rural, peu de maîtrise par les agriculteurs/trices des techniques d'irrigation et d'agroécologie, une faible sensibilisation à la nutrition et une faible intégration des problèmes du secteur au niveau territorial.

A travers du projet, CERAI, « **Promotion de l'horticulture agro écologique efficiente dans le cercle de Kayes, Mali** » subventionné par AECID, les Directions du Génie Rural et de l'Agriculture de Kayes (DRGR et DRA) ainsi que les communautés locales misent sur l'agriculture familiale, l'agroécologie, l'accès aux moyens de production adaptés et un service d'appui technique renforcé comme base d'un développement rural inclusif et durable.

A noter que CERAI comme la DRGR exécutent d'autres projets complémentaires de ce derniers dans la zone. Comme le projet de « **Promotion de l'horticulture agro écologique efficiente dans la commune de Khoulloun, Cercle de Kayes, Mali** » financé par la Mairie de Valence.

3.9 Population cible de l'intervention :

Le projet cible directement **485 personnes** :

- 370 titulaires de droits individuels (67% de femmes) : 150 exploitants familiaux (20% de femmes), 220 femmes rurales des villages d'intervention ;
- 75 titulaires de responsabilités : 5 techniciens d'ONG nationales et 70 représentants d'ONG locales et internationales, interprofessions, centres de formation et de recherche, organisations paysannes qui participent aux ateliers techniques ;
- 40 titulaires d'obligations : agents régionaux (5% de femmes) ou locaux de la DRA et de la DRGR ou d'autres institutions étatiques

Bénéficiaires indirects du projet : environ 6 600 familles de la région de Kayes, familles de producteurs familiaux, bénéficiaires du service de vulgarisation DRGR et DRA, membres des organisations qui participeront aux activités du R4.

3.10 Partenaire local du projet :

Le partenaire local du projet est le Ministère de l'Agriculture du Mali, plus précisément ses départements du Génie Rural (**DNGR Direction Nationale du Génie Rural, DRGR** au niveau régional) et de l'Agriculture (**DNA Direction Nationale de l'Agriculture, DRA** au niveau régional).

DNGR. Département en charge de la conception et de la mise en œuvre de la politique nationale de conditionnement des parcelles et des infrastructures rurales telles que les réseaux d'irrigation, les routes rurales, les petits barrages, etc. Au niveau de la région de Kayes, la DRGR est divisée en 3 Divisions : (i) Conditionnement et équipement agricoles, (ii) Infrastructures et propriété foncière, et (iii) Documentation, formation et évaluation de suivi.

DNA. Département ministériel en charge principalement de l'appui à la production agricole à travers le suivi des parcelles (conseil agricole), la mise en valeur des terres agricoles, la promotion de techniques culturales innovantes, la fourniture d'intrants subventionnés par le gouvernement et la

représentation des intérêts des agriculteurs.

Aussi tant la DNA que la DNGR sont des partenaires locaux dans divers projets de coopération bilatérale et multilatérale sur les thématiques de la résilience, de l'agriculture durable, de l'irrigation et du changement climatique.

4 ACTEURS IMPLIQUÉS

L'évaluateur ou l'équipe d'évaluation devra collecter les informations nécessaires auprès de différents acteurs impliqués dans le développement de l'intervention à évaluer :

4.1 Personnes ressources

- Responsables de l'exécution du projet et promoteur évaluation : CERAI, DNGR/DRGR, DNA/DRA
- Bailleur et promoteur évaluation : **Coordinateur Général de la Coopération Espagnole au Mali, OTC Bamako**
- Bénéficiaires directs du projet
 - **Horticulteurs et horticultrices**
 - **Femmes rurales**
 - **Agents de développement locaux de DRA et DRGR**
 - **Agents et techniciens de structures de développement (ONGs, associations, centre de recherches et formations)**
- Autorités locales : niveaux régional, cercle, communes et principalement villages d'intervention
- Représentants d'autres institutions et ONGs travaillant dans la même zone, ou dans le même secteur.
- Responsables des formations et des études (Assistances techniques, consultants, formateurs ayant intervenu dans le projet)

4.2 Unité de gestion de l'évaluation

Sa fonction est la gestion et la coordination de la mise en œuvre de l'évaluation et au même temps l'orientation du travail des évaluateurs, fournissant les informations et documents nécessaires. L'unité est responsable de la validation et du suivi du processus, d'élaborer les TdRs, de l'embauche de l'évaluateur et de publier et diffuser les résultats.

Les acteurs directement impliqués dans cette unité de gestion sont :

- **CERAI** : directrice projet au siège et coordinateur expatrié du projet (délégué CERAI Mali)
- **DRGR-DRA** : directeurs respectifs

4.3 Comité de suivi de l'évaluation:

Ses principales fonctions sous la supervision de l'Unité de gestion sont les suivantes :

- Faciliter la participation des acteurs impliqués dans la conception de l'évaluation : identification des besoins d'information, définition des objectifs.
- Valider les documents de planification de l'évaluation.
- Faciliter l'accès de l'équipe d'évaluation à toutes les informations et documents pertinents de l'intervention, aux acteurs et informateurs qui peuvent participer à des entrevues clés, à des

groupes de discussion ou d'autres rencontres techniques de collecte d'information

- Surveiller de la qualité du processus et des documents et rapports qui sont élaborés pour les compléter avec ses contributions et veiller à ce qu'ils répondent à ses intérêts et demandes de renseignements sur l'intervention.
- Diffuser les résultats de l'évaluation, en particulier entre les organisations et groupes d'intérêt.

Ce comité participera à la conception de l'évaluation et établira une communication directe avec les évaluateurs. Ce comité est composé par les coordinateurs du projet :

Pour le **CERAI** :

1. Directrice du projet CERAI Espagne
2. Délégué coopérant de CERAI au Mali
3. Coordinateur local du projet en Kayes de CERAI MALI

Pour **partenaires locales** :

1. Directeur de **DNGR/DRGR**
2. Directeur de **DNA/DRA**

Pour l'**AECID**:

1. Responsable du développement rural de la *Oficina Técnica de Cooperación* de l'AECID au Mali et/ou **Coordinateur Général de la Coopération Espagnole au Mali**

5 PORTEE DE L'ÉVALUATION

L'évaluation de ce projet sera réalisée dans le cadre des lignes directrices établies par l'AECID et répondra aux conditions suivantes :

5.1 Institutionnelle et réglementaires

Les organisations impliquées sont le bailleur (**AECID**), l'organisation bénéficiaire de la subvention (**CERAI**) et partenaires locaux (**DNGR/DRGR-DNA/DRA**).

5.2 Géographique

La zone d'intervention du projet comprend les communes du Cercle de Kayes suivantes : Diamou, Logo, Hawa Dembaya, Liberté Dembaya, Samé Diongoma, Kéméné Tambo, Bangassi et Khouloum. Les communes **en gras** sont les communes où se concentrent la majorité des activités. Les activités sont en générales réalisées dans 1 à 2 villages de chaque commune.

5.3 Secteurs

Les secteurs CAD auxquels se réfère le projet sont :

- 3114000 Ressources hydrique pour usage agricole
- 3112000 Développement agricole
- 3116600 Vulgarisation agricole
- 3116100 Production aliments agricoles

5.4 Période

L'évaluation correspond à la période comprise entre **le 2 avril 2018 et le 01 avril 2021**, c'est à dire **36 mois d'intervention**. Néanmoins il faut noter que le projet a souffert d'un retard initial important et les activités sur le terrain ont démarré à partir de juin 2019.

6 QUESTIONS ET CRITERES D'EVALUATION

6.1 Critères d'évaluation

En complétant l'analyse du processus, l'évaluation par résultats devra tenir en compte l'analyse selon les critères d'évaluation établis par le Comité d'Aide au Développement (CAD) qui ont été adopté par l'AECID :

Critères principaux :

Pertinence // Efficience // Efficacité // Impact // Viabilité

Critères supplémentaires :

Cohérence // Couverture // Appropriation // Alignement // Participation // Capacité institutionnelle // Visibilité de l'aide

Critères transversaux :

Approche de genre dans le développement // Facteurs socioculturels // Facteurs technologiques // Facteurs économiques et financiers // Facteurs environnementaux

Les critères énumérés ci-dessus définis dans le Manuel de gestion d'évaluations de la coopération espagnole¹.

6.2 Questions de l'évaluation :

Les questions qui suivent se proposent comme une première approximation des niveaux d'analyse qui sont attendus de l'évaluation. L'analyse des questions générales et spécifiques doit être effectuée en tenant compte des critères et des normes mentionnées ci-après.

Critère Principaux	Questions
Efficacité (Résultats)	<ul style="list-style-type: none"> * Les activités sont-elles appropriées pour l'atteinte des résultats ? * Les indicateurs de résultats sont-ils bien définis ? * Les sources de vérification sont-elles fiables, pertinentes ? * Les résultats escomptés ont-ils été atteints ? * Dans quelle mesure, les résultats ont-ils permis de contribuer aux objectifs proposés ?
Efficience (Mécanismes d'exécution)	<ul style="list-style-type: none"> * Les ressources financières, humaines et techniques étaient-elles adaptées à l'atteinte des résultats ? * Des mécanismes appropriés ont été utilisés pour la planification et le suivi des actions ? * Quels types d'obstacles et/ou d'atouts (administratifs, financiers et de gestion) le projet

¹ Version électronique du document en

<http://www.aecid.es/galerias/programas/Vita/descargas/Manualdegestiondeevaluaciones.pdf>

	a-t-il rencontré et dans quelle mesure cela a-t-il affecté son efficacité ?
Pertinence (conception)	<ul style="list-style-type: none"> * La conception et la stratégie d'intervention est en phase avec les priorités et les besoins du groupe cible et le partenaire local ? * L'intervention est complémentaire d'autres stratégies ou programmes d'intervention sur le même territoire ? * Est-ce que des problèmes non couverts par la mise en œuvre du projet ont été identifiés ? Le cas échéant, des actions ont été développées pour répondre à ceux-ci ? * Est-il pertinent de continuer l'intervention ? Quels sont les axes les plus pertinents de continuer/approfondir au vu des résultats obtenus ?
Impact	<ul style="list-style-type: none"> * La méthode de sélection des bénéficiaires a-t-elle permis d'atteindre les groupes cibles initialement proposés ? * Quelle est la perception des titulaires de droits sur les résultats atteints et du rôle qu'ils jouent dans leur réalisation ? * Dans quelle mesure les bénéficiaires sont satisfaits de l'appui qui a été apporté par le projet ? * L'intervention a-t-elle agité en faveur de la souveraineté alimentaire ? * Le projet a-t-il généré des impacts positifs ou négatifs inattendus ?
Viabilité	<ul style="list-style-type: none"> * Est-ce que le projet a réussi à induire et / ou renforcer des processus institutionnels et sociaux et développé les capacités locales pour assurer la durabilité des impacts positifs du projet ? * Les exploitations familiales sont économiquement viables ? Sont-elles en mesure de générer les ressources nécessaires pour maintenir les activités ? * Le projet a favorisé un processus techniquement approprié ? Le groupe cible s'est-il approprié de la technologie apportée ? * Quels autres facteurs jouent sur la durabilité (priorités politiques, facteurs économiques, institutionnels, technologiques, culturels ou environnementaux) ?

Plus particulièrement, l'évaluateur appréciera les résultats de la production maraîchère, avec l'application des techniques agroécologiques et du système d'irrigation à petite échelle. Quelques questions comme par exemple :

- Quelles sont les techniques agro écologiques utilisées ? Par combien de personnes ?
- Quelle est la plus-value de ces techniques, à quel point sont-elles maîtrisées par les producteurs et comment les apprécient-ils ?
- Quelles sont les contraintes ou difficultés qu'elles posent ?
- Les producteurs et productrices utilisent-ils le système d'irrigation californien promu par le projet ? quels sont, selon eux, les avantages et inconvénients de ce système ?
- Quels sont les résultats obtenus en termes de production et de rendement, en comparaison à ce qui se faisait antérieurement ou se pratique par d'autres producteurs voisins ?
- Quels sont les résultats obtenus en termes de bénéfices pour les femmes ? Quelle est la qualité et l'efficacité de l'appui aux femmes des périmètres collectifs ?
- Quels effets ont les techniques agroécologiques sur d'autres aspects tels que la charge de travail, l'eau, le sol, la conservation des produits, l'environnement, ... ?
- Les agents de développement locaux de la DRA et DRG sont-ils satisfaits des formations

reçues. Comment évaluent-ils les techniques agroécologiques et le système d'irrigation californien ?

7 METHODOLOGIE ET PLAN DE TRAVAIL

L'évaluation suivra une **approche participative**. Compte tenu qu'il s'agit d'une évaluation finale et les caractéristiques de l'intervention, il est proposé d'utiliser une méthodologie orientée vers le processus et les éléments structurels toute en complétant par une méthodologie basée sur les résultats.

Les évaluateurs doivent fournir aux parties prenantes du projet l'occasion de réfléchir sur leur travail. La participation des hommes et des femmes de différents âges et groupes ethniques sera assurée. L'évaluation doit se faire en étroite coordination avec les équipes **DNDR/DRGR-DNA/DRA** et de **CERAI** ainsi qu'avec les groupes cibles impliqués dans le projet. Le **bureau technique de coordination de l'AECID à Bamako** sera aussi impliqué dans l'évaluation.

Des informations quantitatives et qualitatives seront combinées au sein de l'évaluation. L'évaluateur aura toutes les informations secondaires utiles pour l'évaluation qui ont été générées au long du projet par les deux entités exécutantes (**CERAI** et **DNDR/DRGR-DNA/DRA**) et par d'autres entités concernées.

Différentes techniques pour la collecte d'informations seront utilisées :

- Examen et analyse des documents liés au projet : partenariats entre CERAI DRA/DRGR, avec l'AECID, formulation du projet, demande de prolongation du projet, rapports de suivi, sources de vérification.
- Entretiens avec les gestionnaires de projet au siège et sur le terrain.
- Entretiens semi-structurés avec des informateurs clés.
- Groupes de discussion avec des représentants des groupes cibles.
- Observation directe.
- Techniques quantitatives (analyse de données, enquêtes de mesure ...) pour répondre aux questions qui exigent des données chiffrées.
- D'autres techniques de recherche sociale.

7.1 Phases de l'évaluations

L'évaluation durera au maximum 2 mois au total, le plan de travail comprend les phases suivantes (l'équipe d'évaluation peut adapter le plan en fonction de la méthodologie proposée).

7.1.1 1. Étude préalable (7 jours) : Analyse de documents et proposition méthodologique détaillée

Analyse de tous les documents afin de s'approprier des principales informations concernant l'intervention, réalisation de réunions techniques préparatoires au siège du projet à Bamako et à Kayes avec l'équipe de coordination terrain et pays du projet, de sorte que l'équipe d'évaluation puisse :

- Connaitre de façon claire l'objectif de l'évaluation et le contexte d'évaluation dans lequel elle est faite, y compris les sources et les conditions d'accès à l'information et détecter les informateurs clés.
- Élaborer des questions clés grâce à des indicateurs et proposer des techniques appropriées pour la collecte de données.
- Affiner la méthodologie et les outils de collecte et de traitement des données.

Dans les 7 jours suivants le début de l'évaluation, l'équipe d'évaluation présentera la matrice d'évaluation finale et les options méthodologiques retenues, ainsi que le calendrier de travail de terrain, c'est à dire le parcours qui sera réalisé, les personnes à rencontrer et l'agenda des rencontres.

7.1.2 Révision de la méthodologie et validation par CERAI/DRA/DRGR (7 jours)

La méthodologie et matrice proposée sera revue avec l'équipe de CERAI/DRGA/DRGR dans la semaine suivant sa remise par des réunions avec évaluateurs et commentaires sur les documents remis. L'équipe d'évaluation remettra à CERAI la version définitive intégrant les éventuels commentaires et ajustements accordés. La méthodologie finale sera alors validée par CERAI/DRA/DRGR.

7.1.3 Le travail de terrain (minimum 14 jours)

Au cours du travail de terrain l'information de qualité, quantitative et qualitative nécessaire sera collectée afin de répondre aux besoins d'information exprimés au paragraphe 4 « Portée de l'évaluation » et 5 « Critères d'évaluation » en utilisant les outils déjà conçus.

Le travail de terrain aura lieu à Bamako (**OTC**, bureau pays du **CERAI**, d'autres **ONGD**) et à Kayes (bureau principal **CERAI**, **DRGR-DRA** d'autres **ONGD et structures** en coordination). Le travail à Bamako et Kayes ville ne pourra pas dépasser 4 à jours. La priorité doit être donnée aux enquêtes de terrain au niveau des bénéficiaires finaux, en particuliers les exploitations familiales et groupements de femmes.

Au cours du travail de terrain l'évaluateur devra planifier et mener des réunions de restitution des résultats préliminaires avec le personnel du **CERAI** et **DNGR/DRGR-DNA/DRA** au Mali.

Une réunion avec l'équipe du projet locale sera réalisée l'avant dernier jour de la phase de terrain afin de :

- Valoriser le travail accompli par l'équipe d'évaluation
- Examiner les travaux de systématisation de l'information obtenue
- Discuter brièvement des conclusions préliminaires

7.1.4 Elaboration Rapport préliminaire et final (28 jours).

L'élaboration des rapports s'organiserà comme suit :

- Systématisation des données, élaboration de conclusions, rédaction d'une première version du rapport final et remise à l'équipe de coordination du projet au Mali et l'Espagne (14 jours).
- Révision de la première version du rapport final par le CERAI/DRA/DRGR (7 jours).
- Présentation du rapport final prenant en compte les commentaires du CERAI (7 jours).

Le libellé du rapport final doit suivre les recommandations du paragraphe 7 du présent document. Une version du rapport final sera discutée par toutes les parties et un rapport final sera établi.

Les résultats des travaux d'évaluation doivent être soumis avec une distinction entre les données, les interprétations et les jugements. Des conclusions, les leçons apprises et recommandations seront présentées.

7.2 Plan de travail

Le plan de travail proposé pour l'évaluation est le suivant, il est susceptible d'être modifié et / ou adapté aux propositions de l'équipe d'évaluation :

ACTIVITE	MOIS 1				MOIS 2			
PHASE 1 : document et proposition méthodologie (7 jours)								
Revue de la documentation disponible								
Entretien avec les responsables du projet								
Définition des indicateurs, questions clés et guides d'entretien								
Sélection des informateurs clés et des visites								
Proposition méthodologique de l'évaluation								
PHASE 2 : validation et ajustement méthodologie (7 jours)								
Révision méthodologie CERAI/DRA/DRGR								
Remises de commentaires et réunion ajustements méthodologie								
Validation méthodologie finale								
PHASE DE TERRAIN (14 jours)								
Entretiens avec les directeurs et personnel technique et informateurs clés								
Enquêtes auprès des bénéficiaires sur le terrain, visite de parcelles...								
Ateliers de travail avec bénéficiaires et autres								
Réunion de restitution des résultats préliminaires avec les partenaires locaux et le personnel CERAI Mali								
PHASE DE REDACTION DE RAPPORT (28 jours)								
Travail de bureau de systématisation de l'information collecté. Remise de la première version du rapport –14 jours								
Révision de la première version du rapport – 7 jours								
Remise du rapport final en prenant compte les commentaires de CERAI – 7 jours								

7.3 Produits attendus :

1. Méthodologie détaillée

2. **Première version du rapport** : devra contenir les principaux aspects de l'évaluation réalisée et une évaluation initiale des questions posées et des critères. Le CERAI fera les commentaires appropriés sur cette version afin de parvenir à un consensus. Ce processus peut générer plus d'une version de rapport non définitif.

3. **Rapport final**. Le document final doit répondre à toutes les questions soulevées par l'équipe d'évaluation.

4. **Présentation/restitution du rapport final** : une présentation des résultats sera menée aux dates spécifiées.

A noter que le rapport final à remettre à CERAI doit être **en espagnol ET en français**. Les couts d'éventuelles traductions devront être inclus dans le budget de l'offre présentée.

7.4 DOCUMENTS ET SOURCES D'INFORMACION

Liste de documents sur l'intervention à évaluer :

Document (version digitale ou en papier)	Localisation
Accords de collaboration ONG – DNGR-DRA	CERAI MALI
Document de formulation, reformulation y annexes	CERAI MALI
Communications officielles avec l'AECID	CERAI siège
Documents stratégiques de CERAI et de CERAI au Mali	CERAI MALI/siège
Etudes et autres publications en lien avec le projet (cas échéant)	CERAI MALI/siège
Etude ligne de base	CERAI MALI
Rapport de suivi annuels du projet	CERAI MALI
Première version du rapport finale du projet (*si disponible)	CERAIMALI
Documents et sources de vérification générés	CERAI MALI
Rapport de suivi économique du projet	CERAI MALI/siège
Autres documents disponibles et d'intérêt pour équipe évaluation	

Le cadre légal que doit suivre l'évaluation est la Politique d'Evaluation de la coopération Espagnole et la norme et législation de la AECID qui sont, en ce qui concerne ce projet :

- *Ley 38/2003, de 17 de noviembre, General de Subvenciones, y RD 887/2006, de 21 de julio.*
- *Orden AECID/1303/2005, de 27 de abril, qui règle normes relatives aux subventions*

remises à des organisations non gouvernementales de développement, pour la réalisation d'intervention dans le domaine de la coopération internationale au développement.

- *Resolución del 24 de marzo de 2009 y 31 de octubre de 2011 de la Presidencia de l'Agencia Española de Cooperación Internacional, sur les normes de suivi et justification de projets et programmes d'ONGD.*

8 STRUCTURE ET PRESENTATION DU RAPPORT D'ÉVALUATION

Le rapport final d'évaluation ne doit pas dépasser 50 pages. Il sera accompagné d'un résumé exécutif, d'un maximum de 5-10 pages. Il doit également soumettre une feuille-résumé de l'évaluation suivant le format établi par le CAD de l'OCDE pour l'examen des évaluations de cette institution (voir annexe).

Après sa présentation sous forme électronique et une fois approuvé, l'équipe fournira trois exemplaires de la version finale du rapport final (ainsi que 3 CD avec le document électronique.)

RAPPORT FINAL

(Modèle indicatif)

1. **Résumé**
2. **Introduction**
 - Antécédents et objet de l'évaluation.
 - Questions principales et critères d'évaluation.
3. **Description résumée de l'intervention évaluée**
4. **Méthodologie utilisée**
 - Méthodologie et techniques utilisées
 - Conditions et limites de l'étude.
5. **Analyse de l'information collectée.**
6. **Conclusions de l'évaluation** en relation avec les critères d'évaluation retenus.
7. **Leçons attirées** des conclusions générales et indiquent les bonnes pratiques qui sont extrapolables et peuvent permettre d'améliorer les interventions en cours ou les futures interventions.
8. **Les recommandations dérivées de l'évaluation** : organisées selon le critère choisi par l'évaluateur (court/moyen/ long terme, type d'activité, zone d'intervention...). Dans tous les cas chaque fois que cela sera possible, il faudra mentionner le ou les acteurs à qui s'adresse la recommandation.
9. **Annexes :**
 - Les TdR.
 - Le plan de travail, la composition et la description de la mission.
 - Méthodologie proposée, techniques et sources utilisées pour la collecte de l'information
 - Révision documentaire : Liste des sources d'information secondaire.
 - Entretiens : liste des informateurs, guides d'entretiens, transcriptions et notes,
 - Enquêtes : modèles, données brutes et analyse statistiques
 - Ateliers participatifs : rapport et produits obtenus

- Commentaires de différents acteurs si considérés pertinents dans les annexes ou dans le corps de texte selon la pertinence,
- Fiche résumée de l'évaluation, modèle CAD (voir annexe)

La version finale remise en format digital devra être en espagnol (sauf annexes qui peuvent être maintenus en français).

9 EQUIPE D'ÉVALUATION

L'équipe sera composée au moins par une/un expert avec :

- Une expérience avérée en évaluation de projets de coopération au développement,
- De préférence, ingénieur agronome,
- Expert en développement rural avec des connaissances du contexte sahélien et de l'agroécologie et agriculture familiale de subsistance.
- Expérience sur les questions des rapports d'égalité hommes/femmes.
- Être professionnel(le) et indépendant (e) d'esprit dans ses analyses ;
- Capacité de synthèse, Excellente capacité rédactionnelle en français
- La connaissance de la zone du projet et des langues locales serait un atout. Si non, il sera nécessaire un traducteur interprète parlant couramment les langues locales (bambara, soninké...). Les dépenses liées au traducteur seront incluses dans le budget de l'évaluation. Le CERAI aidera seulement à identifier un traducteur si nécessaire.

Il est important que l'expert ait de bonnes aptitudes de communication en français, des capacités à faire face à diverses situations.

Il doit être autonome.

Les langues de travail sont l'espagnol (pour les documents de projet officiel), le français avec l'équipe de projet et avec les bénéficiaires, les langues locales. La documentation produite par l'équipe d'évaluation sera rédigée en espagnol. En cas de besoin de traduction du rapport en espagnol, les frais devront faire partie du budget global de l'évaluation.

La connaissance du contexte du Sahel et l'intégration de la thématique du rôle de la femme et du multiculturalisme dans l'ensemble du travail est nécessaire. L'expérience et le profil du groupe d'évaluation proposé seront évalués avant signature du contrat.

Selon les normes de l'AECID pour la réalisation de l'évaluation, l'embauche d'une équipe locale d'évaluation sera prioritaire, c'est à dire dans le pays en cours d'évaluation, sans que pour autant, les candidatures d'évaluateurs non locaux soient écartées. Le choix se fera sur la base de critères techniques et de qualité.

L'équipe d'évaluation informera à tout moment les personnes de contacts du comité de suivi de tout incident.

Le chef de l'équipe d'évaluation sera responsable de la planification du travail de terrain et d'assurer la participation des bénéficiaires à des ateliers sur le projet et à des entretiens semi-structurés.

10 PREMISES DE L'ÉVALUATION ET PUBLICATION

10.1 Permisses de l'évaluation

Les facteurs qui doivent nécessairement être à la base du comportement éthique et professionnel de certains membres de l'équipe de travail sont les suivantes :

Anonymat et confidentialité : l'évaluation doit respecter le droit des personnes à fournir de l'information, tout en assurant son anonymat et sa confidentialité.

Responsabilité : Tout désaccord ou différence d'opinion qui pourrait surgir entre les membres de l'équipe ou avec les responsables de l'intervention sur les conclusions et/ou recommandations, doit être mentionnée dans le rapport. L'équipe devra soit soutenir toute affirmation faite, soit consigner son désaccord sur l'affirmation en question. Tout problème devra être immédiatement communiqué à la directrice du projet au CERAI. Si ce n'est pas le cas, l'existence de ces dits problèmes ne pourra en aucun cas être utilisées pour la justification de la non-atteinte des résultats établis par le CERAI dans les TdRs.

Reconnaissance de l'information. C'est le rôle de l'équipe d'évaluation d'assurer l'exactitude et la qualité des informations recueillies pour l'établissement des rapports, et, finalement, être responsable de l'information présentée dans le rapport d'évaluation. L'équipe d'évaluation doit assurer la qualité à tous les stades, au niveau technique, méthodologie, de travail de terrain, d'analyse des données, l'interprétation et rapport et recommandations. Si le travail n'a pas la qualité requise, le rapport ne sera pas accepté et le dernier paiement ne sera pas réalisé jusqu'à ce que les irrégularités soient corrigées.

Remise des rapports. - En cas de retard de livraison de rapports ou dans le cas où la qualité des rapports remis est nettement inférieure à celle convenue avec CERAI, le rapport sera renvoyé et le dernier paiement ne sera pas effectué jusqu'à les irrégularités soient corrigées, un système de sanctions et d'arbitrage qui doit être précisé dans le contrat sera établi.

10.2 Droit d'auteur et publication de l'information

Le rapport d'évaluation externe finale, une fois validé par le **CERAI** et le partenaire local (**DNGR/DRGR-DNA/DRA**), sera propriété de ces deux entités et seules celles-ci pourront utiliser le résultat de ce travail, la reproduction et l'usage privé à condition de nommer les conditions de réalisation et l'auteur.

11 DELAIS POUR LA REALISATION DE L'ÉVALUATION

La date et l'achèvement de l'ensemble de l'évaluation, le calendrier de livraison des produits, la remise du rapport final sont établies comme suit :

Le travail sera divisé entre travail de bureau et travail de terrain et la remise des résultats ne doit pas dépasser 2 mois au total après la signature du contrat :

- **Démarrage 01 mars 2021 et finalisation 30 avril 2021**, avec la remise des résultats finaux (**les dates pourront être revues et adaptées** en fonction de la proposition de l'évaluateur et équipe technique CERAI au Mali).
- **Proposition méthodologie** : 7 jours après signature contrat
- **Méthodologie final** validée par CERAI/DRA/DRGR : 7 jours après remise de la proposition initiale de méthodologie
- **Rapport préliminaire** : Après le travail de terrain, un rapport préliminaire (1 exemplaire papier et une électronique) doit être présenté au CERAI dans les **14 jours naturels** après le retour du travail de terrain.
- Une fois examiné par le **CERAI, qui disposera de 7 jours pour faire ces commentaires**, aura lieu une séance d'échange avec l'évaluateur pour des évaluations mutuelles. Une copie sera aussi envoyée au partenaire local pour l'incorporation de commentaire.

- Une fois reçus les commentaires du CERAI et de son partenaire local, l'équipe d'évaluation aura une période de **7 jours pour la livraison du rapport final** (3 copies papier et une électronique).

12 BUDGET

L'évaluation a un budget de **4 919 700 FCFA ou son équivalente de 7 500 € (TTC)**. Ce budget doit couvrir les divers impôts, frais de manutention et honoraire de l'équipe d'évaluation, traducteur malien si nécessaire, l'ensemble des transports jusqu'à la zone d'intervention et durant la réalisation de l'évaluation sur le terrain, traduction du rapport (le cas échéant) et tout autre frais encourus par les experts dans la conduite de l'évaluation.

Un premier versement de 50% du budget à la présentation et à l'approbation de la méthodologie proposée sera fait et un deuxième et dernier paiement à la livraison et l'acceptation du rapport final par le CERAI.

Les paiements seront effectués par chèque ou virement bancaire et dans les deux cas seront en fonction des services rendus.

13 PRESENTATION DE L'OFFRE TECHNIQUE ET ECONOMIQUE ET CRITERES D'EVALUATION

13.1 Caractéristiques de l'offre

Les caractéristiques que doivent présenter les offres pour participer à cet appel d'offres sont les suivantes :

- Première page sur laquelle doit apparaître : Nom de l'entreprise ou de l'expert, Titre de l'évaluation et numéro de registre du projet.
- Contact de l'entreprise ou de l'expert individuel
- Offre technique comprenant :
 - CV détaillé des personnes de l'équipe d'évaluation au sein de l'entreprise (cas échéant)
 - CV détaillé de l'expert individuel (cas échéant)
 - Méthodologie proposée
 - Proposition d'une matrice d'évaluation
 - Plan de travail
- Offre économique
 - Estimation du budget pour la réalisation de l'évaluation qui inclut tous les coûts dérivés de la réalisation de l'évaluation ainsi que le mode de paiement.

13.2 Critères d'évaluation de l'offre

Les points suivants seront valorisés :

- Incorporation dans la conception de l'évaluation d'une approche multi disciplinaire
- Méthodologie innovante et participative
- Techniques qui mettent en avant des données qualitatives et quantitatives
- Proposition avec une vision globale intégrant les différents facteurs
- Expérience de l'évaluateur en évaluation de projets de coopération et développement agricole

- Capacités techniques de l'équipe d'évaluateurs
- Prise en compte de l'aspect genre
- Valeur ajoutée par rapport au TdRs proposés

CRITERES	VALEUR	FACTEURS	VALEURS FACTEURS
Expérience professionnelle de la personne ou équipe d'évaluation	40%	Expérience en évaluations similaires	20%
		Expérience en programmes d'agriculture familiale et/ou agroécologie	10
		Connaissance du contexte de la zone	10%
Profil de l'expert ou de l'équipe d'évaluation	30%	Formation en agronomie, irrigation, ou similaire	20%
		Formation en genre , développement rural intégrée	10%
Qualité et valeur technique de l'offre	30%	Valeur ajoutée aux objectifs des TdRs	10%
		Valeur ajoutée à la méthodologie proposée dans les TdRs	10%
		Offre économique ajustée à budget disponible et coûts réels	5%
		Offre économique détaillée	5%

13.3 Lieu et délais de présentation de l'offre :

Les offres devront être envoyées en indiquant dans le sujet du message : **Offre Evaluation AECID 17-PRYC000719** aux adresses électroniques suivantes :

Représentant CERAI au Mali : cerai.mali@cerai.org

Directrice projet au siège de CERAI : laura.darphin@cerai.org

Date limite de présentation de l'offre : 31 octobre 2020